



LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LA REUNION

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat , plus spécialement article 9
- Vu la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires
- Vu le décret n° 84-914 du 10 octobre 1984 relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministère de l'éducation nationale
- Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique
- Vu l'arrêté rectoral du 25 avril 2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes dans les commissions administratives académiques et locales de certains corps de personnels
- Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 de nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des professeurs de lycée professionnel (PLP)
- Vu l'arrêté du 16 mai 2019 de nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des professeurs de lycée professionnel (PLP)

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la Commission administrative paritaire académique des professeurs de lycée professionnel (PLP) :

TITULAIRES

M. MARIMOUTOU Velayoudom
Recteur
M. SALLES Jean-François
Directeur académique adjoint des services
de l'éducation nationale
Mme MILIUS-TAILLEFER Sylvie
Doyenne des IEN
M. NOYON Vincent
IEN STII
M. VARICHON Lionel
IEN Math Physique
M. BUCQUET Régis
IEN Economie Gestion
Mme DEMERY Nathalie
Proviseure LP J. DE RONTAUNAY
Mme PETIT Nadia
Proviseure LP Amiral LACAZE
Mme VUILLERMOT Sonia
Proviseure LP Paul Moreau
M. HILDEBRANDT Marc
Chef de la DPES

SUPPLEANTS

M. FONDERFLICK Francis
Secrétaire général
M. SEMPERE Pierre Olivier
Secrétaire général adjoint – DRH
M. ALABERT Jérôme
IEN Economie Gestion
Mme DELEAU Dominique
IEN STI
M. SORBA Fabrice
IEN Lettres Histoire
Mme LERAY Elena
IEN Lettres/Langues
M. FREMANTEAU Gilles
Proviseur Lycée Nord
Mme HOARAU Claudine
Proviseure LP François DE MAHY
Mme LOTH Marie Agnès
Proviseure adjointe Lycée La Renaissance
Mme JEAN Nadine
Cheffe DPES 2

ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 16 mai 2019 sus-visé.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de LA REUNION est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

5 NOV. 2019

Pour le Recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Francis FONDERFLICK